

Accès à la santé

Les médicaments génériques du Sud bientôt hors-la-loi ?

Patrick Durisch,
responsable santé

SOUS PRÉTEXTE DE VIOLATION DE BREVETS, PLUSIEURS LOTS DE MÉDICAMENTS GÉNÉRIQUES EN PROVENANCE D'INDE ONT ÉTÉ SAISIS DEPUIS LE DÉBUT DE 2008 PAR LES DOUANES NÉERLANDAISES, ALORS QU'ILS TRANSITAIENT EN TOUTE LÉGALITÉ VERS L'AMÉRIQUE LATINE OU L'AFRIQUE. LE COMMERCE DES MÉDICAMENTS GÉNÉRIQUES BON MARCHÉ, DONT DÉPENDENT LES PAYS DU SUD, RENCONTRE DES OBSTACLES CROISSANTS. PARALLÈLEMENT, LES PAYS DU NORD, LA SUISSE EN TÊTE, TENTENT D'IMPOSER DES NORMES DE PLUS EN PLUS CONTRAIGNANTES EN MATIÈRE DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE.

Le commerce international des médicaments génériques est non seulement parfaitement légal, mais il est essentiel à la santé publique et au développement des pays du Sud. Cela n'a pas empêché les douanes néerlandaises de saisir plusieurs lots de médicaments génériques vitaux en provenance d'Inde et à destination d'autres pays du Sud, sous prétexte d'infraction aux brevets dans le pays de transit. Ces saisies violent l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), et notamment la Déclaration de Doha de 2001, qui réaffirme le principe d'un accès aux médicaments pour tous. Ces textes stipulent que les marchandises en transit sont exemptées de l'application des droits de brevets. Les Gouvernements du Brésil et de l'Inde sont intervenus récemment à l'OMC pour exprimer leur vive préoccupation face à « un exemple de protectionnisme croissant » ainsi qu'une « mise en péril de la dimension santé publique de l'Accord ADPIC ». Interpellé récemment par un réseau d'ONG internationales, dont la DB fait partie, le directeur général de l'OMC a souligné l'importance et la sensibilité de l'affaire.

Faire passer des médicaments vitaux pour des produits mortels !

Ces saisies ont été effectuées sur la base d'un règlement de l'Union européenne (UE) conçu pour lutter contre les contrefaçons, et dont les entreprises détentrices de brevets abusent pour freiner le commerce international de produits du Sud. Un des

lots saisi en décembre 2008 concernait un médicament contre l'hypertension artérielle qui n'était protégé par aucun brevet, ni dans le pays d'origine (Inde) ni dans celui de destination (Brésil). Alors qu'il aurait permis de traiter 300 000 patients durant un mois, il est resté bloqué en douane pendant trente-six jours, avant d'être renvoyé en Inde. Toujours aux Pays-Bas, un lot d'antirétroviraux génériques indiens destiné à un programme d'aide au Nigeria a été récemment confisqué. Il s'agissait de médicaments financés par la centrale d'achat internationale Unitaid qui étaient destinés à la lutte contre le VIH/sida. Ce médicament, l'abacavir, est utilisé en traitement de deuxième ligne lorsque les antirétroviraux classiques n'ont pas fonctionné. Sa prise doit être continue afin d'éviter l'apparition de résistances. Selon Unitaid, il permet de traiter 166 patients pendant trois mois. Le producteur indien de ce générique est un fournisseur régulier des programmes internationaux de lutte contre le VIH/sida. Les médicaments génériques du Sud deviendraient-ils hors-la-loi ?

La flexibilité des accords de l'OMC en péril

Depuis l'entrée en vigueur des Accords ADPIC de l'OMC, les gouvernements du Nord et les géants pharmaceutiques n'ont cessé de combattre les flexibilités dont disposent les pays du Sud pour faire valoir leurs priorités de santé publique, comme la possibilité d'importer ou de produire des versions génériques de médicaments brevetés sans l'accord de leur propriétaire. Cette intransigeance se manifeste